

Membres du conseil présents : E. Lagrut, A. Joubert, O. Laissus, E. Juffet, J. Jacquier T. Lefebvre-Cauchy, R. Perrichon
I. Buttarazzi, L. Gueppe, N. Bernard,

Excusés : L. Denis (donne pouvoir à E. Lagrut)

Secrétaire de séance : Odile LAISSUS

Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 10 juillet 2026 (art L2121-23 du CGCT)

Le procès-verbal du vendredi 10 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. D2026 _ 010_001 : Tarification eau 2027

Un groupe de travail sur la question de la tarification de l'eau s'est tenu samedi 26 septembre 2026 de 9h à 12h. M. Perrichon, rapporteur du groupe de travail, mentionne l'importance de l'équilibre budgétaire du budget de l'eau. Le groupe de travail a été sensible au pouvoir d'achat des habitants et ainsi proposer une augmentation acceptable. L'équilibre du budget de l'eau n'est à ce jour pas possible et nécessitera un transfert du budget principal au budget de l'eau.

Les travaux du groupe de travail sont disponibles et consultables en mairie.

Proposition du groupe de travail :

Tarifs de l'eau potable

À compter du **1er janvier 2027**, les tarifs hors taxes du service de l'eau potable sont fixés comme suit :

Désignation	Tarif HT 2027
Consommation d'eau – prix au m ³ consommé	1,60 € / m³
Redevance fixe eau	40,00 €
Branchement en attente	30,00 €

Tarifs de l'assainissement :

À compter du **1er janvier 2027**, les tarifs hors taxes du service d'assainissement sont fixés comme suit :

Désignation	Tarif HT 2027
Assainissement – prix au m ³ assaini	1,80 € / m³
Redevance fixe assainissement	60,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet au 1^{er} janvier 2027.

Le conseil demande qu'une réunion publique d'information soit organisée pour expliciter la délibération.
Madame le maire y répond favorablement.

2. D2026 _ 010_002 : STEP Villeneuve

Madame le maire présente le principe de la **réhabilitation de la station d'épuration de Villeneuve** pour un montant prévisionnel de **120 000 €**.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager les études, diagnostics, missions de maîtrise d'œuvre et les prestations nécessaires à la définition et à la réalisation du projet.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour solliciter toutes les aides et subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération, à engager les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation des travaux, sous réserve du respect des règles de la commande publique et des crédits budgétaires disponibles.

Le plan de financement définitif sera arrêté en fonction des subventions effectivement obtenues et sera présenté.

Le conseil soulève le problème des arbres à abattre autour de la parcelle de la STEP de Villeneuve. Madame le maire s'engage à contacter les propriétaires concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

3. D2026 _ 010_003 : Bail de location « cave salle des fêtes »

Madame le maire propose de louer la cave de la salle des fêtes à M. Régis Perrichon pour une activité de stockage de matériel pour un loyer de 40 euros par mois. Un bail de location a été formalisé et est présenté.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

4. D2026 _ 010_004 : Transfert de compétence « éclairage public » au SIEA

Madame le maire propose de transférer la compétence « éclairage public » au SIEA.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

5. D2026 _ 010_005 : Biens vacants et sans maîtres

Madame le maire propose d'engager la procédure permettant de vérifier la situation juridique et fiscale des parcelles figurant en annexe de la présente délibération. Madame le Maire demande l'autorisation à solliciter auprès de l'administration fiscale et de tout service compétent les informations nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, conformément à l'article L.1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques. Lorsque les conditions légales seront réunies, Madame le Maire demande l'autorisation à prendre les arrêtés nécessaires à l'engagement de la procédure, ainsi qu'à procéder aux mesures de publicité, d'affichage et de notification prévues par la réglementation.

L'incorporation éventuelle des biens dans le domaine communal fera l'objet d'une **délibération ultérieure du Conseil municipal**, lorsque la procédure aura permis de constater la vacance présumée des biens.

Madame le maire mentionne qu'une convention d'accompagnement entre la CCPA et la SAFER dans cette procédure de biens vacants et sans maîtres : identification des parcelles, enquêtes sur la vacance et accompagnement lors de la phase administrative de récupération des parcelles. **La CCPA souhaite accompagner techniquement et financièrement les communes volontaires : 2/3 du montant total avec un plafond à 17 000 euros dans un premier temps.**

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

6. D2026 _ 010_006 : Achat terrain

Madame Michèle Bourdin souhaite vendre sa parcelle A987 de 306 m2 à la commune. Madame le maire a donné un accord de principe pour un prix de 500 euros. Le terrain est idéalement situé pour un futur projet communal. Les frais de vente seront à la charge de la commune. Madame le maire remercie Mme Bourdin d'avoir pensé à la commune et à ses futurs projets. Le notaire choisi sera poral, Vialette et Junique à Ambérieu.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

7. D2026 _ 010_007 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Madame le maire rappelle que la commune est propriétaire de bois et de forêts relevant du régime forestier. Elle explique que la commercialisation des coupes et produits de coupes issus de ces forêts est assurée par l'Office National des forêts mais que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issus de la forêt communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

8. D2026_010_008 : Nomination d'un délégué à la protection des données

Madame le maire propose de résilier la convention Mozaïc (600euros/an) à la nomination d'un délégué à la protection des données : M. Pierre Perras, habitant de Cleyzieu, qui possède les compétences.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

9. D2026_010_009 : convention « service civique »

Madame le maire souhaite accueillir un volontaire dans le cadre du dispositif **Service Civique** pour une durée de **9 mois**.

La mission confiée au volontaire aura pour objet de contribuer à des actions d'intérêt général dans les domaines suivants :

- **Environnement** : participation à des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement, à la valorisation du patrimoine naturel et à l'amélioration du cadre de vie ;
- **Numérique** : accompagnement et sensibilisation des habitants aux usages numériques et contribution aux actions favorisant l'accès aux services numériques ;
- **Solidarités** : participation à des actions favorisant le lien social, l'accompagnement des habitants et la solidarité au sein de la commune.

Ces missions seront adaptées au projet défini dans la convention de Service Civique.

La commune désignera un tuteur chargé d'accompagner le volontaire pendant toute la durée de sa mission et de participer à son suivi.

Madame le le Maire souligne que les conditions d'indemnisation du volontaire ainsi que la prise en charge des éventuels frais seront celles prévues par la réglementation et la convention applicable soit 114 euros par mois et une formation PSC.

La délibération est adoptée à l'unanimité et prend un effet immédiat.

10. Points divers

- Communication du rapport d'observations définies de la chambre régionale des comptes (CRC) concernant le SIEA
- Proposition de fresque de la CCPA : possibilité sur bâtiments publics ou privés. Chacun peut réfléchir à un lieu.
- Remplacement de la pompe à javel (2.600 euros)
- Remplacement d'un tampon de voirie (1300 euros)
- Suite à la demande des locataires, le conseil municipal ne souhaite pas vendre le bâtiment communal « cure »
- Le Cercle est loué le lundi de 10h30 à 11h30 à Mme Moustier pour une activité de yoga sur chaise (50 euros/an)
- Les cuves à fioul ont été retirées de la fruitière
- Visite forêt le samedi 3 octobre 2026
- 11/10 : accueil nouvel habitant + présentation du site internet
- 11/11 : organisé par la municipalité avec le conseil municipal des jeunes

- Prochain conseil municipal : **vendredi 11 décembre 2026 à 18h30**

Madame le maire précise que, comme pour le dernier conseil municipal, tous les documents présentés lors de ce conseil municipal, ainsi que le procès-verbal seront disponibles sur le drive des élus.

La séance est levée à 22h.

Signature de madame le maire,

Emilie LAGRUT,


Signature du secrétaire de séance,

